

8 Faits divers & Justice

Ministère des Transports/ Association de malfaiteurs et faux et usage de faux

Mve Menie et Ngoma Ella poursuivis pour trafic de cachets

COE

Libreville/Gabon

MICHEL Mve Menie, 45 ans, chef de service technique et informatique au Centre national d'édition et de délivrance des documents de transport (Cnedt), et Sir Ngoma Ella, 34 ans, agent à la direction générale des Transports terrestres, tous deux Gabonais, ont été écroués le mardi 27 septembre dernier à la prison centrale de Libreville. Motif : usage de faux cachets. Plus précisé-

ment, des tampons non homologués auraient été appliqués par les intéressés au bas des cartes grises, permis de conduire et autres licences de transport. Selon l'enquête diligentée par les gendarmes de la Brigade spéciale de police judiciaire (BSPJ), c'est grâce à la vigilance du responsable de cette administration sous tutelle du ministère des Transports - il aurait constaté des irrégularités sur certains documents soumis à son appréciation par le chef de service incriminé-, que le pot-aux-roses a été découvert. En d'autres termes,



Photo : DR

Les deux malfrats ont rejoint Claude Awui Mba en prison. En attendant les autres.

les cachets portés sur les documents qui lui étaient présentés n'étaient pas

identiques à ceux en sa possession. Inutile, dans ces conditions, de préciser

que Michel Mve Menie, le chef de service technique et informatique du Cnedt a dû devoir s'expliquer sur ces anomalies. Mais il n'aurait pas fait que cela. Refusant de payer seul pour ces falsifications présumées, il a également décidé de livrer un autre agent, en la personne de Sir Ngoma Ella. C'est à la suite de ces aveux que le directeur des Transports va saisir les pandores pour l'ouverture d'une information judiciaire. Celle-ci suit toujours son cours, vu que certains complices présumés courent toujours.

Pour rappel, les membres de ce qu'il est convenu d'appeler une organisation mafieuse, au ministère des Transports, travaillaient en complicité avec Claude Awui Mba, un ressortissant togolais, écroué à la maison d'arrêt la semaine dernière. Le rôle de ce dernier consistait à récupérer les dossiers des personnes désireuses de se faire établir des permis de conduire et autres documents administratifs illégalement produits. Le Togolais avait d'ailleurs été appréhendé avec 200 dossiers sur lui.

Lutte contre les stupéfiants à Port-Gentil

Jerry Stéphane Bakita épinglé avec de l'héroïne



Photo : JP Allogo

Le présumé dealer dans les locaux de l'Oclad de Port-Gentil.

Jean-Paulin ALLOGO

Port-Gentil/Gabon

LES limiers de l'Office central de lutte anti-drogue (Oclad) de Port-Gentil ont

procédé, le vendredi 23 septembre dernier, à l'arrestation de Jerry Stéphane Bakita, alias "Bak'C", Gabonais de 23 ans, suspecté de consommation et de commercialisation actives de l'héroïne. Présenté devant le procureur de la Répu-



Photo : JP Allogo

Les deux sachets d'héroïne retrouvés lors de la perquisition.

blique, le lundi 26 septembre, le dealer présumé a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Maritime. Les ennuis judiciaires de Jerry commencent avec cet alerte donnée aux flics de l'unité anti-drogue par un indic. Aussitôt interpellé, Jerry Stéphane Bakita est conduit au poste dans le cadre des usages en la matière. Parallèlement, une

perquisition est diligentée à son domicile de Ntchengué, dans le quatrième arrondissement de la cité pétrolière. Les limiers ont effectivement du flair, si l'on en juge par leurs prises: deux capsules d'héroïne dissimulées sous le matelas. Interrogé sur la provenance de cette drogue, le dealer présumé désigne un certain Sony, un Nigérian établi à Libreville. S'agissant du mode opéra-

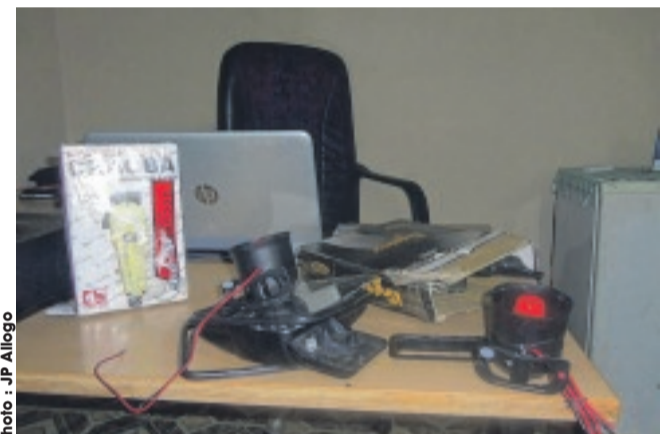


Photo : JP Allogo

Les accessoires dans lesquels la drogue était dissimulée.

toire lui permettant de s'approvisionner, Jerry Stéphane Bakita déclare : « La drogue est dissimulée par mon fournisseur dans des DVD, des tondeuses à cheveux, des accessoires de véhicules, notamment les klaxons et autres rétroviseurs, que je récupère au fret de l'aéroport de Port-Gentil sous forme de colis. Avant d'écouler la mar-

chandise dans mes différents réseaux de distribution »! Selon des sources proches du dossier, Bak'C a été déjà poursuivi par la justice, en 2014, pour des faits similaires. A savoir la détention et la consommation des stupéfiants. Il en a eu à l'époque pour six mois de prison ferme au "Château".

Vol à Makokou

Deux mineurs en prison pour avoir braqué un commerçant

SCOM

Libreville/Gabon

ILS n'ont pas encore atteint leur majorité. Arnold M., 14 ans, et Michel N., alias "Technicien", 17 ans, tous deux élèves, connaissent aujourd'hui l'amère expérience du pénitencier. Ces deux jeunes compatriotes ont été arrêtés, en milieu de semaine dernière, par les éléments de l'antenne de la Police d'investigations judiciaires (Pij) de Makokou. Ils sont soupçonnés de braquage d'un commerçant, en août dernier. Cette attaque leur

aurait rapporté 150 000 francs, soutirés de la caisse de la victime. Voilà ce qui leur a valu leur déferrement, le vendredi 23 septembre courant, devant le procureur de la République, qui les a incarcérés à la maison d'arrêt locale. Les faits remonteraient au vendredi 26 août dernier, à Mbolu 3, un quartier de la commune de Makokou. Il est environ 12 heures, quand Arnold Mpassi et Michel Ngaba rodent autour de la boutique de Diallo Abdoulaye, le commerçant malien qui se trouve à la mosquée pour la traditionnelle prière du vendredi. En effectuant leur ronde, les deux gar-

ments s'aperçoivent que l'une des fenêtres arrière de l'échoppe est entrouverte. C'est donc par cette brèche, qu'ils vont pouvoir accéder à l'intérieur du local. Arnold Mpassi se précipite le premier sur la caisse du boutiquier. Il en retire la somme de 100 000 francs en billets de banque, un kit de téléphone portable et un produit cosmétique pour les cheveux. Michel Ngaba, devra se contenter des pièces de monnaie, en fouillant à son tour dans la trésorerie du boutiquier malien. Il en sort tout de même 50 000 francs. Une fois hors du magasin, les deux gamins prennent la

direction de l'école publique de Mbolu-Edock, afin de procéder au partage du butin. A la suite de la plainte déposée par la victime à la Pij de Makokou, Arnold Mpassi est interpellé, le mercredi 21 septembre, chez lui à Mbolu 3. Son complice présumé, lui, sera appréhendé le jeudi 22 septembre, à son domicile du quartier Peloton. « Entendus sur ces faits, Michel Ngaba a confié aux flics qu'il aurait envoyé ses 75 000 francs à sa mère, à Libreville, pour que celle-ci lui achète les fournitures, en prélude à la prochaine rentrée scolaire », indique une source digne de foi.



LIBEK 2016